|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C25/71-F** |
| **19 mai 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ASSISTANCE ET L'APPUI À LA PALESTINE |
| **Objet**Le présent document rend compte de la mise en œuvre de la Résolution 1424 du Conseil.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil de l'UIT est invité à **examiner** le présent rapport.**Lien pertinent avec le plan stratégique**Fourniture d'une assistance technique.**Incidences financières**Les coûts sont couverts par le budget alloué pour la période 2024-2025.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Résolution 1424*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0127/en) *(C24) du Conseil* |

Considérations générales

Le présent document rend compte de la mise en œuvre de la Résolution 1424 (C24) du Conseil de l'UIT, aux termes de laquelle la Secrétaire générale est invitée à coordonner les activités des trois Secteurs de l'Union et à présenter un rapport sur la question au Conseil, à sa session de 2025.

Contexte

Selon les dernières informations du Réseau des télécommunications d'urgence, le secteur des TIC en Palestine continue de faire face à d'importants défis en matière de développement et d'infrastructure, les services de large bande mobile étant particulièrement touchés. À l'heure actuelle, les services de données mobiles à Gaza ne sont pas disponibles et la connectivité vocale est limitée aux réseaux satellitaires et à des réseaux partiellement opérationnels. L'accès à Internet est également limité, ce qui a un impact sur les opérations humanitaires et les services de communication publics.

Selon la Banque mondiale, les dommages causés aux infrastructures TIC ont atteint un montant de 164 millions de dollars[[1]](#footnote-1). Parmi les équipements touchés, 74% ont été détruits, 16% ont été partiellement endommagés et 10% ont subi peu de dommages[[2]](#footnote-2). En outre, d'après la Banque mondiale, les dépenses liées aux travaux de reconstruction et de rétablissement devraient s'élever à 460 millions de dollars, dont 116 millions de dollars pour la restauration immédiate des tours de téléphonie mobile, des réseaux à fibres optiques et des services essentiels, et 344 millions de dollars pour les efforts visant à garantir une résilience à long terme et les travaux de reconstruction[[3]](#footnote-3). Le secteur des télécommunications est confronté à des difficultés d'accès aux pièces de rechange et à des pénuries de carburant persistantes, ces éléments étant essentiels au fonctionnement des tours et des systèmes de secours.

Mesures prises par l'UIT

Malgré les défis décrits ci-dessus, l'UIT a poursuivi ses efforts au cours de l'année écoulée pour mettre en œuvre la Résolution. Des progrès ont été accomplis dans les domaines suivants:

1) Coordination

 Un Groupe d'action intersectoriel a été créé pour assurer une mise en œuvre coordonnée et efficace de la Résolution 1424 dans l'ensemble de l'UIT. Le Groupe d'action s'est concentré sur trois objectifs clés:

i) évaluer les incidences du conflit en Palestine sur les programmes et activités de l'UIT menés dans la région;

ii mobiliser les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour soutenir les efforts de rétablissement; et

iii suivre et coordonner l'avancement des travaux de mise en œuvre de la Résolution, en assurant la transparence et l'alignement sur les objectifs généraux de l'UIT.

 Présidé par le Vice-Secrétaire général, le Groupe d'action était composé du Directeur du Bureau régional de l'UIT pour les États arabes et de représentants de chaque Secteur de l'Union.

2) Activités du Réseau des télécommunications d'urgence (ETC)

 En étroite coordination avec le Réseau des télécommunications d'urgence (ETC) des Nations Unies, coordonné par le Programme alimentaire mondial, l'UIT s'emploie à faciliter la livraison de téléphones satellitaires à Gaza (Palestine). Cette initiative essentielle a pour but de garantir la continuité des services de communication essentiels dans la région, et de veiller à ce que les agences des Nations Unies et les organisations humanitaires disposent de réseaux de communication fiables pour mener à bien leurs opérations de secours.

3) Évaluation provisoire des dégâts

 L'UIT a mis en place des mécanismes de coordination régulière et a collaboré avec diverses organisations internationales, dont la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies, pour appuyer l'évaluation globale des dommages causés aux infrastructures de télécommunication en Palestine. Ces évaluations s'appuient sur la collecte de données à distance et ont pour but de quantifier les dommages subis par tous les secteurs, et ainsi de fournir une estimation préliminaire des pertes physiques et financières. Les résultats de l'étude serviront à l'élaboration d'un plan de reconstruction plus vaste, y compris pour le secteur des TIC.

 À la suite de l'adoption de la Résolution 1424, le Vice-Secrétaire général de l'UIT, en coordination avec le Bureau régional de l'UIT pour les États arabes, a tenu une série de réunions de consultation et de coordination avec le Ministère palestinien des télécommunications et des technologies de l'information, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes clés, telles que les opérateurs de réseaux mobiles et les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies. Ces réunions avaient pour but d'évaluer la situation actuelle sur le terrain et de déterminer comment et quand l'UIT pouvait le mieux soutenir la mise en œuvre de la Résolution.

4) Initiatives relatives à la mise en œuvre de la Résolution **12** **(Rév.CMR-19)**

 En octobre 2023, conformément à la Résolution **12 (Rév.CMR-19)**, le Bureau des radiocommunications de l'UIT, en coordination étroite avec le Bureau régional de l'UIT pour la région des États arabes, a examiné le Tableau d'attribution des bandes de fréquences et des applications associées (TNFAA) de la Palestine et recommandé de le réviser. Depuis la révision du Tableau TNFAA, aucune demande d'assistance à la Palestine n'a été adressée au Bureau des radiocommunications de l'UIT.

 La Conférence mondiale des radiocommunications qui s'est tenue à Dubaï en 2023 a approuvé la modification de la Résolution **12 (Rév.CMR-19)**, par laquelle il a été décidé de donner à la Palestine les moyens d'obtenir les fréquences nécessaires aux liaisons hyperfréquences, qui sont essentielles au fonctionnement des services 4G et 5G, d'exploiter les bandes de fréquences additionnelles nécessaires aux nouveaux réseaux de télécommunications mobiles modernes, tels que les réseaux IMT-2020, de lui permettre d'urgence d'étendre, d'installer, de posséder, de gérer et d'exploiter des réseaux de télécommunication large bande à fibres optiques, et d'obtenir des fréquences en ondes métriques et décimétriques pour les services de télécommunication fixes et mobiles, ainsi que des fréquences pour le service de radiodiffusion en modulation de fréquence (MF).

Pour faciliter la réalisation des objectifs fixés, la Secrétaire générale, le Vice-Secrétaire général et le Directeur du Bureau des radiocommunications continuent de dialoguer avec les autorités d'Israël et de la Palestine afin de mettre en œuvre la Résolution **12 (Rév.CMR-19)**, en particulier pour contribuer à la feuille de route permettant à la Palestine d'avoir accès à davantage de fréquences pour les IMT et la radiodiffusion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [Évaluation rapide provisoire des dommages et des besoins à Gaza et en Cisjordanie (février 2025)](https://thedocs.worldbank.org/en/doc/133c3304e29086819c1119fe8e85366b-0280012025/original/Gaza-RDNA-final-med.pdf). [↑](#footnote-ref-1)
2. [Évaluation rapide provisoire des dommages et des besoins à Gaza et en Cisjordanie (février 2025)](https://thedocs.worldbank.org/en/doc/133c3304e29086819c1119fe8e85366b-0280012025/original/Gaza-RDNA-final-med.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
3. [Évaluation rapide provisoire des dommages et des besoins à Gaza et en Cisjordanie (février 2025)](https://thedocs.worldbank.org/en/doc/133c3304e29086819c1119fe8e85366b-0280012025/original/Gaza-RDNA-final-med.pdf). [↑](#footnote-ref-3)